

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 décembre 2014 à 20 H 30**

Le 11 décembre 2014 à 20 H 30 le Conseil Municipal de SAINT-ELOY-LES-MINES s'est réuni, en Mairie, sur convocations adressées par le Maire le 04 décembre 2014.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, procède à l'appel nominal

Etaient présents : Mme Marie-Thérèse SIKORA – M. Alain ROBERT – M. Jacky BOUKHALFA – M. Claude DEQUAIRE - Mme Michèle POMPILI – Mme Michelle BOUSCAVERT – Mme Huguette GUERLING – Mme Sophie JOUVE – M. Michel RENAUD – Mme Marie-France DUBOST – M. Jean DURIN – M. Pierre MONTEIL – M. Christian JOUHET – Mme Caroline LARRAYOZ – Mme Corinne SAFFRE – Mme Marjorie LE MAY – M. Bernard GRAND – M. Christian JEROME — Mme Maryse PERRONIN

Etaient absents – excusés :

M. Pierre BARILLIER – procuration à Mme Marie-Thérèse SIKORA  
M. Jean-Claude FERRANDON – procuration à M. Alain ROBERT  
M. Denis KAPALA – procuration à M. Michel RENAUD  
Mme BERNARD Eva  
Mme Muriel DESARMENIEN – procuration à M. Jacky BOUKHALFA  
M. Clément JAY – procuration à M. Claude DEQUAIRE  
Mme Jacqueline DUBOISSET – procuration à Bernard GRAND  
M. Christopher DEMBIK – procuration à M. Christian JEROME

Monsieur Pierre MONTEIL a été nommé secrétaire de séance

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire soumet à l'assemblée l'approbation du compte rendu de la réunion du 6 novembre 2014, sans observation, celui-ci est approuvé

L'ordre du jour est ensuite abordé.

## EXPERIMENTATION DE REVITALISATION DES CENTRES BOURGS.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que la Commune de Saint-Eloy-Les-Mines, en lien avec la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy, avait, le 12 septembre, déposé un dossier de candidature « Saint-Eloy 2020 » à l'expérimentation nationale en faveur de la revitalisation des centres-bourgs,

Madame la Ministre du Logement et de la Ruralité, par un courrier en date du 20 novembre 2014, informait que la candidature de la Commune de Saint-Eloy-Les-Mines avait été retenue parmi la cinquantaine de lauréats et avait indiqué que la Commune allait pouvoir bénéficier en conséquence :

- *D'une part, d'un appui financier pour conforter ou mettre en place les ressources en ingénierie,*
- *D'autre part, de crédits d'investissements pour contribuer à la mise en œuvre du projet « Saint-Eloy 2020 » en matière de logements et de redynamisation du centre-bourg,*

Il appartient dès lors, à la Commune de Saint-Eloy-Les-Mines, en lien avec la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy :

- *En premier lieu, d'élaborer, en relation avec Monsieur le Préfet, une convention d'ingénierie mobilisant des crédits du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), à signer si possible avant la fin de l'année ; La préfecture a pris contact le jour du Conseil pour venir signer ce contrat le 23 décembre.*
- *En second lieu, de formaliser au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2015 un contrat Centre-Bourg précisant les actions retenues et leurs modalités de financement.*

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire rappelle les fiches projets contenues dans le dossier.

Monsieur Christian JOUHET demande comment s'est déroulé le processus de sélection pour ce dossier.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, explique qu'au départ il y a eu 300 communes de présélectionnées pour candidater à ce projet dont 12 communes en Auvergne. Lors de la 1<sup>ère</sup> réunion, il était presque assuré que Saint-Flour soit retenu et puis au cours des réunions suivantes, Madame le Maire a appuyé sur la différence qu'il y aurait entre une candidature retenue par l'AMI et les dispositifs d'ores et déjà existants. Les conditions n'étant pas les mêmes, la Municipalité ne serait pas engagée sur les mêmes bases. Au moment de l'annonce des résultats, la Mairie a reçu l'information sur le fait que seul Saint Eloy les Mines était retenue en Auvergne puis quelques jours après au Salon des Maires, Saint-Flour a été rajouté à la liste des lauréats. Le procédé reste limite mais l'important est d'avoir le résultat d'aujourd'hui. L'obtention de ce dossier est une très bonne chose pour Saint Eloy.

Monsieur Bernard GRAND pense que ce dossier doit permettre d'améliorer la qualité de vie des Eloysiens en général, il faut que la réalisation de ce projet se fasse en fonction de la

qualité de la population de Saint Eloy, il n'est pas envisageable de réaliser des investissements de prestiges. Ce projet doit tenir compte de 3 éléments : La diminution du chômage, la formation professionnelle et des logements adaptés à l'évolution de l'âge de la population. Il demande un peu plus de détail sur l'action sur le patrimoine privé.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, répond que les dispositifs d'Etat existent notamment au travers d'un programme de résorption de l'habitat insalubre (RHI) pour lutter et imposer aux marchands de sommeil de rénover l'habitat, de plus, le dispositif géré par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) permet de subventionner les travaux et avec l'obtention de ce dossier, le pourcentage de subventionnement serait supérieur au dispositif classique.

Monsieur Bernard GRAND entend que des aides vont être apportées et il considère que c'est souhaitable mais dans le cadre d'un subventionnement public, il demande que les loyers soient encadrés en contrepartie.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle qu'un ingénieur sera recruté pour établir les cahiers des charges et en assurer le contrôle, si les clauses ne sont pas respectées, les aides ne seront pas versées.

Monsieur Christian JEROME signale qu'il a lu que dans le cadre de l'AMI, les loyers devront être 20% en dessous du marché.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, répond que sur ce point les bénéficiaires des aides devront signer des conventions avec les clauses adéquates.

Monsieur Bernard GRAND, sur le projet favorisant la formation continue demande si le bâtiment de l'ancien collègue a été identifié pour être remis en état.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, informe que ce bâtiment ne fait pas partie des fiches projets. Ce qui a été envisagé est d'utiliser les logements vacants d'OPHIS. Concernant le bâtiment du collège, Madame le Maire rappelle que le procédé du Conseil Général en la matière a été plus que limite, puisqu'un arrêté de la Préfecture a rétrocedé ce bâtiment à la ville avec les charges de remise aux normes et de pollution. Ce bâtiment a été proposé à Rockwool pour l'euro symbolique qui n'a pas donné suite, à juste titre.

Monsieur Bernard GRAND poursuit son questionnement sur le devenir de l'école de la Vernade.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, fait état d'une rencontre avec Rockwool, durant l'été, qui a signalé son intérêt à la création d'un hall d'exposition. De plus, cette ancienne école serait tout à fait adaptée à accueillir des formations dispensées par des organismes ou entreprises. Enfin en dernière piste abordée, c'est de permettre aux demandeurs d'emploi souhaitant se lancer dans la création d'entreprise, de bénéficier de locaux adaptés à leurs besoins.

Monsieur Bernard GRAND, toujours sur l'aspect formation, signale que la pyramide des âges à Rockwool tend plus vers des départs à la retraite importants du personnel et que Saint Eloy devrait se positionner pour former des éloysiens pour qu'ils soient embauchés.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire rappelle que le lycée professionnel a une section spécifique pour former les jeunes aux métiers dont a besoin Rockwool mais aussi Aubert et Duval. Donc, ce dispositif est déjà existant.

Monsieur Christian JEROME note les idées d'installation d'entreprise pour ce projet alors que cela faisait partie du programme de l'opposition mais souhaite féliciter la Municipalité pour ce succès.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, tient tout de même à signaler qu'elle n'attend pas les échéances électorales pour agir en faveur de l'entreprise que ce soit pour le maintien ou le développement.

Monsieur Bernard GRAND poursuit en demandant ce qu'il y avait derrière la fiche projet « Optimisation des services sociaux », est-ce la création d'un Comité Intercommunal d'Actions Sociales ?

Madame Michelle POMPILI, Adjoint au Social informe que le contenu précis et purement opérationnel de cette fiche reste à formaliser, d'où l'importance du chef de projet.

Monsieur Bernard GRAND demande à participer activement au projet et en particulier les 2 délégués de la commission Cadre de Vie afin d'apporter l'ensemble des idées quelques soient le bord politique.

Monsieur Christian JEROME lit une déclaration :

*« Nous ne pouvons que nous féliciter de la sélection de notre commune par l'Etat dans le cadre de l'appel à projet visant à revitaliser les centres-bourgs.*

*Nous tenons particulièrement à remercier Madame Christine PIRES BEAUNE, députée du Puy-de-Dôme, qui a alerté, cet été, Madame le Maire, des possibilités offertes par ce dispositif et a soutenu notre candidature auprès de Sylvia PINEL, Ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, et à souligné la réactivité de la commune sur ce dossier.*

*Cette aide doit être un levier financier majeur afin d'aménager notre territoire, sans exclure les autres acteurs appartenant à notre Communauté de communes, et de relever de nombreux défis auxquels il fait face. Pour ne citer qu'eux : le déficit qualitatif du logement privé, l'appauvrissement d'une partie de la population, l'exode rural des jeunes, l'insertion professionnelle, la diversification économique et le soutien aux artisans et commerçants en difficulté.*

*Conscients du rôle que nous avons à jouer et de la confiance qui nous a été témoignée par de nombreux Eloysiens lors du dernier scrutin municipal, nous ne doutons pas que l'actuelle majorité nous associera, en amont, à toutes les étapes du développement de ce projet et fera, également, participer les Eloysiens aux décisions qui les concerneront directement. Nous veillerons à ce que cette aide ne soit pas dédiée à des opérations de prestiges mais a des dossiers utiles aux Eloysiens.*

*A cet égard, nous considérons qu'il pourrait être opportun de désigner des référents au sein du Conseil Municipal, appartenant à la majorité et à l'opposition, pour qu'ils puissent suivre de concert, dans une démarche non partisane, le projet et communiquer sur ses avancements très régulièrement. »*

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, s'étonne fortement dans cette déclaration du commentaire concernant Madame Christine PIRES-BEAUNE, députée, car mis à part la réception d'un courrier signalant à la municipalité l'existence de l'AMI, alors que le travail était déjà engagé par la commune, jamais elle n'a participé à une réunion de travail au cours de cet été. Madame le Maire ainsi que son équipe a travaillé durement pour réaliser un dossier de qualité dont la valeur technique a été reconnu par les services administratifs de la Préfecture et des Ministères concernés. Si Madame la députée est intervenue, elle ne l'a pas fait à sa demande.

Suite à ce débat, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, soumet au vote la délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

*1/ Autorise Madame Le Maire, ou son représentant, à signer avec l'Etat la convention d'ingénierie mobilisant les crédits FNADT et le contrat centre-bourg relatifs au projet Centre-Bourg « Saint-Eloy 2020 »,*

*2/ Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à engager toutes consultations nécessaires au lancement opérationnel des différentes actions projetées dans le cadre du projet Centre-Bourg « Saint-Eloy 2020 »,*

*3/ Sollicite, pour mener à bien l'élaboration et l'engagement opérationnel du contrat Centre-Bourg « Saint-Eloy 2020 », les concours des cabinets CAMPUS Développement et REUGE Consultant, en qualité d'assistants à maître d'ouvrage.*

*4/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant pour l'exécution des présentes décisions*

**BAPTÊME DE LA CASERNE DES POMPIERS**  
**AU NOM « ADOLPHE DHUME » :**

Par courrier du 15 octobre 2014, le Chef de Centre demande l'autorisation de baptiser le centre de secours des pompiers de Saint Eloy les Mines, du nom de « Adolphe DHUME », créateur et premier Chef de Centre.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur ce nom « Caserne Adolphe DHUME ».**



## **RESULTATS CAO : ASSURANCE FLOTTE DE VEHICULES :**

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 24 novembre afin de choisir un nouvel assureur pour couvrir la flotte de véhicule.

Il a été retenu la compagnie d'assurance « GAN ASSURANCE » pour un montant de 7 494,94 €.

Monsieur Bernard GRAND demande si les salariés qui prennent leur véhicule personnel pour une mission sont assurés ?

La réponse lui est donnée qu'ils sont couverts s'ils ont un ordre de service.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la décision.**

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur Bernard GRAND demande à avoir un suivi sur la préemption qui a été actée lors du dernier Conseil Municipal au bénéfice de la SAAM.  
Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire rend compte des rencontres avec les habitants et informe de l'envoi d'un courrier à la SAAM pour qu'une discussion entre voisins s'engage, alors que celle-ci devait déjà être commencée dans un climat constructif.
- Monsieur Bernard GRAND signale un problème de circulation des camions devant la SAAM qui peut impacter la sécurité du secteur.  
Monsieur Claude DEQUAIRE, Adjoint aux Commerces, répond que la route appartient au département et qu'au vu de la configuration, des aménagements seront à prévoir pour avoir toutes les autorisations.
- Monsieur Bernard GRAND demande que le règlement intérieur de la Salle des fêtes soit modifié pour permettre aux associations et syndicats de bénéficier de cette salle à titre gratuit pour les réunions de plus de 40 personnes comme cela était possible dans l'ancienne Mairie.  
Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maires répond qu'une réunion de plus de 30 personnes dans l'ancienne Mairie était interdite et que cela ne respectait pas les règles des ERP (Etablissement Recevant du Public). Concernant une demande reçue pour 80 personnes, il faut respecter la convention prévue et votée.

L'ordre du jour est épuisé à 21h20, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, lève la séance.